

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**Séance du 21 Mai 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

**Présents** : MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, David BESNARD, Sébastien GIARD, Emmanuel PORÉE, Frédéric ANDRÉ, Mmes Sandrine FÉVRIER, Annabelle LAVIGNE et Joëlle LÉBOUCHER et M. John PHILIPOT.

**Absents Excusés** : MM. Sébastien LÉVEILLÉ, M. Éric DAGUET et Jean-Marie VIVIER.

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : John PHILIPOT

<b>Date de convocation :</b>	11 Mai 2015	<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	:	13
<b>Affichage :</b>	28 Mai 2015	<b>Présents</b>	:	10

**Approbation du dernier compte-rendu de conseil**

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé avec la convocation et demande s'il y a des observations.

M. Jean-Claude HÉRARD indique qu'il s'est rendu à la réunion de correspondant « CRISE » d'ErDF avec John PHILIPOT.

Le conseil municipal valide le dernier compte rendu de conseil.

**CIMETIERE COMMUNAL : TARIFICATIONS DES CAVURNES**

Monsieur le maire fait état de la tarification applicable actuellement pour le cimetière et des éventuelles demandes de cavnres suite à des crémations. Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer à partir de ce jour les tarifs suivants :

- Concession Cavnre : 75 €pour 30 ans
- Concession Cavnre : 150 €pour 50 ans
- La concession débutera à compter du jour de signature du titre de concession

**PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU : NE PLUS TRAITER CHIMIQUEMENT**

Monsieur le Maire indique que la commune ne traite plus chimiquement depuis un an.

La commune ne désirant plus avoir recours à des produits chimiques pour l'entretien de ses espaces publics, Monsieur le Maire propose de prendre l'engagement de ne plus traiter chimiquement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :**

– s'engage à ne plus utiliser ou faire utiliser de produits chimiques pour entretenir les espaces communaux.

## L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

L'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée, dispose que les services des collectivités et des établissements mentionnés à l'article 2 de la même loi « doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion ».

Le Centre de Gestion a créé au 1<sup>er</sup> janvier 2006 un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales de la Manche. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel conformément aux dispositions du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié.

Les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche sont définies dans le règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

Dès lors qu'une décision est de nature à modifier le contenu des prestations apportées et/ou leur coût pour l'année à venir, l'information correspondante est communiquée aux adhérents avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- autorise le maire à faire appel au service de médecine préventive créé par le Centre de Gestion et à signer la convention d'adhésion y afférente ;
- s'engage à voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice (année), les crédits destinés à financer la dépense correspondante.
- charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## COMMISSION COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de nommer les membres des commissions communales de la façon suivante :

6	<b>AIDE SOCIALE - CCAS</b>	Jean-Claude HÉRARD	<b>CM</b>	Yasmina LENOEL	<b>Hors Conseil</b>
	<b>SAG</b>	David BESNARD	<b>CM</b>	Bénédicte LECLERC	<b>Hors Conseil</b>
		Sébastien LEVEILLÉ	<b>CM</b>	Gaelle COUESPEL	<b>Hors Conseil</b>

7	<b>TRAVAUX</b>	Emmanuel PORÉE	<b>CM</b>	Sébastien LEVEILLÉ	<b>CM</b>
	<b>URBANISME</b>	Annabelle LAVIGNE	<b>CM</b>	Jean-Marie VIVIER	<b>CM</b>
	<b>VOIRIE</b>	Sandrine FEVRIER	<b>CM</b>	Eric DAGUET	<b>CM</b>
		Jean-Claude HERARD	<b>CM</b>		

7	<b>COMMISSION</b>	Jean-Claude HERARD	<b>Titulaire</b>	Eric DAGUET	<b>Suppléant</b>
	<b>APPEL D'OFFRE</b>	Jean-Marie VIVIER	<b>Titulaire</b>	Annabelle LAVIGNE	<b>Suppléant</b>
		Emmanuel PORÉE	<b>Titulaire</b>	Sandrine FEVRIER	<b>Suppléant</b>
	<b>Suppléant du Maire</b>	David BESNARD			

2	<b>COMMISSION AGRICOLE</b>	Jean-Marie VIVIER	<b>CM</b>	David BESNARD	<b>CM</b>

6	<b>COMMISSION</b>	Jean-Claude HÉRARD	<b>CM</b>	Sébastien GIARD	<b>CM</b>
	<b>FETES ET CEREMONIES</b>	David BESNARD	<b>CM</b>	Annabelle LAVIGNE	<b>CM</b>
	<b>ET CULTURE</b>	John PHILIPOT	<b>CM</b>	Frédéric ANDRÉ	<b>CM</b>

4	<b>COMMISSION</b>	David BESNARD	<b>CM</b>	Emmanuel POREE	<b>CM</b>
	<b>LISTES ELECTORALES</b>	Jean-Claude HERARD	<b>CM</b>	Sébastien GIARD	<b>CM</b>

4	<b>COMMISSION</b>	John PHILIPOT	<b>CM</b>	Emmanuel POREE	<b>CM</b>
	<b>CIMETIERE</b>	Jean-Claude HERARD	<b>CM</b>	Jean-Marie VIVIER	<b>CM</b>

2	<b>Responsable salle des Fêtes</b>	Le Maire	<b>Titulaire</b>	Les Adjoints	<b>Suppléant</b>
---	--	----------	------------------	--------------	------------------

6	<b>COMMISSION</b>	Jean-Claude HÉRARD	<b>CM</b>	John PHILIPOT	<b>CM</b>
	<b>COMMUNICATION</b>	Annabelle LAVIGNE	<b>CM</b>	Sébastien GIARD	<b>CM</b>
		Frédéric ANDRÉ	<b>CM</b>	David BESNARD	<b>CM</b>

6	<b>COMMISSION</b>	Jean-Claude HÉRARD	<b>CM</b>	Eric DAGUET	<b>CM</b>
	<b>FINANCES</b>	Jean-Marie VIVIER	<b>CM</b>	Sandrine FÉVRIER	<b>CM</b>
		David BESNARD	<b>CM</b>	Frédéric ANDRÉ	<b>CM</b>

4	<b>COMMISSION</b>	Jean-Claude HÉRARD	<b>CM</b>	Sébastien LÉVEILLÉ	<b>CM</b>
	<b>FLEURISSEMENT</b>	Annabelle LAVIGNE	<b>CM</b>	Joëlle LÉBOUCHER	<b>CM</b>

1	<b>Délégué à la Défense</b>	Jean-Claude HÉRARD	<b>CM</b>
---	-----------------------------	--------------------	-----------

4	<b>COMMISSION</b>	Jean-Marie VIVIER	<b>CM</b>	Jean-Claude HÉRARD	<b>CM</b>
	<b>SÉCURITÉ</b>	John PHILIPOT	<b>CM</b>	David BESNARD	<b>CM</b>

2	<b>Délégué CRISE ErDF</b>	Jean-Claude HÉRARD	<b>Titulaire</b>	John PHILIPOT	<b>Suppléant</b>
---	---------------------------	--------------------	------------------	---------------	------------------

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Que la prochaine réunion de conseil aura lieu le 25 juin 2015.
- Que le barrage voisin d'Aubigny sera arasé à compter de juillet 2015 et qu'il a reçu un courrier pour un projet d'épicerie de campagne.
- Que l'opération OPAH continue pour la réhabilitation et l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Maire félicite le comité des fêtes pour la réussite de son vide grenier du dimanche 17 mai.

M. Jean-Claude HÉRARD indique qu'il s'est rendu à une réunion sur l'accessibilité.

John PHILIPOT : parle des activités du TAP et des quatre réunions pour constituer le dossier du PEDT

- Demande qu'il soit regardé ce que la commune peut proposer aux adolescents de la commune.
- Invite le conseil au vernissage de l'exposition sur la biodiversité le 1<sup>er</sup> juin

M. le Maire souhaite faire un démenti et indique qu'aucune discussion n'a été engagée en vue d'une éventuelle fusion de commune.

La Séance a été levée à 22 heures 40

**Le Maire, Antoine AUBRY**